



Embrayage qui lâche prématurément

Par **Walkyries93**, le **29/08/2018** à **11:31**

Bonjour,

J'ai acquis un véhicule d'occasion chez un concessionnaire au mois d'avril de cette année (véhicule mis en circulation en janvier 2014): Toyota Aygo 36800 km en boîte robotisée. Cet été nous partons en vacances avec pas mal de route à faire (4000 km AR au total). A mi-chemin, le témoin d'alerte d'une anomalie de l'embrayage s'allume. Le lendemain, il y a carrément une odeur de brûlé dans l'habitacle donc nous ne touchons plus au véhicule. Celui-ci est déposé au garage le plus proche et le verdict tombe: embrayage complètement usé (à 41500 km). Nous le faisons réparer en conservant facture et pièces défectueuses.

Le garagiste m'indique que cela semble très prématuré pour un changement d'embrayage. Je pense donc à un vice caché lors de la vente.

Je pense contacter dans un 1er temps le concessionnaire pour lui demander me rembourser les dépenses. Mais j'aimerais tout d'abord savoir ce que vous en pensez et ce que vous me conseillez. Quels arguments avancés auprès de lui pour être convaincant?

Merci par avance.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/08/2018** à **11:44**

Bonjour

Il faut solliciter une prise en charge partielle auprès du service relations clients de la marque.

Par **Lag0**, le **29/08/2018** à **11:49**

Bonjour,

[citation]Le garagiste m'indique que cela semble très prématuré pour un changement d'embrayage. Je pense donc à un vice caché lors de la vente. [/citation]

Alors c'est que ce garagiste ne connaît pas ce modèle de véhicule !

Ce modèle est connu pour une usure rapide de l'embrayage, sur certains, le changement a du être fait aux alentours de 10000km sans que le constructeur ne daigne prendre la réparation en garantie !

Avec vos 41500km, vous êtes plutôt dans la fourchette haute !

Par **Walkyries93**, le **29/08/2018** à **11:52**

Merci pour vos retours.

Donc selon vous il n'y a rien à espérer du côté du concessionnaire? N'ont ils pas l'obligation de vérifier l'état des pièces d'usure avant une vente?

Par **morobar**, le **29/08/2018** à **18:43**

Bonjour,

Non, du moins pas comme vous semblez le penser.

Mais même si c'est un défaut souvent observé sur cette gamme de véhicules, on est bien en présence d'une usure prématurée selon les canons automobiles.

Alors il faut commencer par demander une participation au garagiste vendeur, ou à la marque, ou aux deux en même temps.